

Villabé, le 22 septembre 2022

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira**

**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022  
A 19H30  
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE  
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2022
4. Avis sur la dérogation au principe du repos dominical des salaires pour l'année 2023
5. Instances paritaires
6. Convention tripartite de mise a disposition des installations sportives au profit du collège Rosa Parks
7. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Paris Football Club Féminin
8. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Performance Sport Academy
9. Rapport annuel 2021 – Régie de l'Eau
10. Motion relative à la continuité du service public durant la crise énergétique
11. Note d'information P.L.U

Questions orales.

**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart

